

Pouvoir d'emprunt

Quant aux subventions consenties dans le cadre du Programme d'aide pour l'accession à la propriété qui ne sont pas destinées à des familles, ou tout au plus à de petites familles, je dois signaler à l'honorable représentante que les fluctuations du marché de l'habitation au Canada peuvent provoquer des déformations, mais nous ne pouvons pas décrire la situation en termes ainsi concis que les siens. Toutefois, l'honorable représentante ne doit pas oublier que le Programme d'aide pour l'accession à la propriété a été mis sur pied en réalité pour favoriser la construction de logements, pour stimuler l'activité économique, pour créer des emplois. Nous ne croyons pas qu'une définition que le député semble préconiser notamment d'un marché aussi vaporeux et imprévisible que celui qui existe dans ma circonscription aurait constitué un programme valable de création d'emplois et aurait réussi à stimuler l'activité économique. Je le répète, monsieur le Président, les logements sociaux conservent leur importance. Ce sont des logements coûteux, notamment quand les intérêts sont amortis à 2 p. 100, mais cela ne signifie pas qu'ils soient appelés à disparaître. La difficulté à laquelle je me heurte est que je voudrais tenter d'abrégier la liste d'attente et rendre ce programme plus rentable.

M. Friesen: Monsieur le Président, c'est avec une certaine fierté que le ministre a signalé que le secteur du logement favorisait grandement la création d'emplois. J'entends cela depuis huit ans et demi ici. Je me souviens du PAPP qui servait davantage à créer des emplois qu'à construire des maisons. Je voudrais demander tout d'abord au ministre s'il ne croit pas qu'en tentant peut-être vainement de résoudre deux problèmes avec un seul et même programme, en tentant de créer des emplois, il ne surchauffe pas le marché immobilier.

Je voudrais lui demander aussi s'il souscrit à la théorie mise au point en Colombie-Britannique par M. Norman Levi, semble-t-il, et selon laquelle ceux qui bénéficient d'un revenu assisté devraient pouvoir investir une partie de cet argent de source fiscale à acheter une maison de façon à en accroître la capitalisation.

Enfin, le député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) a parlé du logement subventionné. Le ministre peut-il s'assurer que les logements de ce genre profitent vraiment à ceux qui en ont besoin, car je puis lui garantir qu'à l'heure actuelle de nombreuses personnes qui y vivent . . .

M. le vice-président: Je dois dire au député que sa question doit finir là s'il veut que le ministre puisse y répondre.

M. Leblanc: Monsieur le Président, au cours des discussions que j'ai eues avec les représentants du secteur, c'est-à-dire avec de véritables organisations nationales, il n'a jamais été question du risque de surchauffer le marché, comme le laisse entendre le député. Même compte tenu des données optimistes que j'ai fournies, le fait est que selon les porte-parole du secteur le nombre idéal de logements à mettre en chantier serait en gros de 200,000; or, le nombre réel est bien inférieur à cela et nous avons du rattrapage à faire. Il y a des marchés qui pourront connaître une certaine distorsion. C'est pourquoi, dans le cadre de programmes comme le Régime de construction de logements locatifs, nous surveillons très attentivement les taux de vacance afin de ne pas créer un excédent ou une offre artificielle.

• (1720)

Pour ce qui est du logement subventionné, je rappelle au député qu'il a été décidé il y a quelques années que nous devrions tenter de créer un milieu où des gens à revenu modeste pourraient vivre à côté de personnes à revenu plus élevé, tout en profitant de logements subventionnés. J'ajouterai que j'ai eu récemment l'occasion de visiter deux coopératives de ce genre à Vancouver et que j'en ai déduit que c'était là un investissement très sage, tant du point de vue humain que du point de vue économique.

M. le vice-président: La période des questions et réponses est maintenant terminée.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir traiter du projet de loi C-143. A cet égard, je pourrais dire que ce chiffre de 143 évoque une note amusante pour certains d'entre nous, comme le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger), le député de Pembina (M. Elzinga), le député de Végréville (M. Mazankowski) et moi-même, quand nous partons d'ici pour rentrer chez-nous, nous prenons le vol C-143. Le vol qui les ramène à la réalité.

Le bill C-143 c'est l'envol, pour ne pas dire l'effroi qui nous sort de la réalité—un effroyable envol. Cet envol nous lance sur la trace effroyable de ces 19 milliards de dollars, pour la majorité desquels il n'y a pas de budget. Pas de budget, donc pas de plan. Cela veut dire que le gouvernement nous demande de l'argent à dépenser sans plan. Quel envol effroyable vers l'irréalité ce serait que de souscrire à la demande d'un gouvernement connu pour semer l'argent à tous vents, pour le balancer par les fenêtres dans le but d'acheter toutes sortes d'affaires sans rime ni raison, d'acheter des sociétés pétrolières quand le prix de leurs titres a doublé, parce qu'il croit pouvoir les acquérir. Enfin, la réponse du gouvernement c'est de demander 19 milliards de dollars sans présenter de budget permettant de savoir où il va, car il compte que le Parlement, comme le dit le ministre, s'empressera d'approuver le projet de loi, et lui fera confiance. La confiance de celui qui introduit le loup dans la bergerie, car les habitudes du gouvernement le rendent rien moins que suspect. Nous savons qu'il aime gaspiller l'argent des Canadiens.

Je voudrais parler un peu aujourd'hui des origines de notre institution. Je ne m'attarderai pas là-dessus, mais il importe d'en parler. Si la Chambre des communes s'appelle la Chambre des communes, c'est qu'elle représente les gens du commun. Elle a débuté il y a 730 ans avec la Grande Charte. Une de ses principales raisons d'être, depuis les origines a été de contrôler la bourse du roi. Si les sujets du roi d'Angleterre se sont révoltés c'est uniquement à cause de ses dépenses inconsidérées, car il les taxait sans leur en donner de justification. Nous constatons aujourd'hui de plus en plus que les citoyens du pays sont considérés comme des sujets. Cela se voit à notre législation fiscale.

Le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) a fait remarquer que nos impôts figurent maintenant au recto de nos formulaires de déclaration de revenus. Le gouvernement se trouve ainsi à inverser la présomption qui a toujours été, depuis la Grande Charte, que le Parlement, la Chambre des communes, était l'endroit où les gens du commun allaient représenter leur